



Direction  
Départementale  
des Territoires

**INFORMATION DES ACQUEUREURS ET DES LOCATAIRES  
DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS  
COMMUNE DE LE PERCY EN TRIEVES**  
Avertissement : seuls les plans de zonage papier des  
documents approuvés ont une valeur réglementaire  
Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

**— DEPARTEMENT de L'ISÈRE —**

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes  
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture  
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement  
9, Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47.74.18

---

**RISQUES NATURELS**  
COMMUNE DE LE PERCY-EN-TRIEVES

en date du 18 12 1986

N° 301

Le Chef de Bureau est : *M. COSSAULT*

**LEGENDE**

11		Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
12		Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions
2		Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions
<b>CRUES TORRENTIELLES</b>		
3		Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4		Zone d'instabilité du lit - Construction interdite
<b>GLISSEMENTS de TERRAINS</b>		
51		Glissements importants - Construction interdite
52		Glissements de faible ampleur - Construction autorisée sous conditions
<b>AVALANCHES-ÉBOULEMENTS</b>		
61		Zone dangereuse - Construction interdite
62		Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions
<b>EFFONDREMENTS</b>		
7		Zone d'effondrements - Construction réglementée

**NOTA** : Construction réglementée, interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Établi	03 07 1982	ÉCHELLE 1 / 10000
Modifié	198	
Approuvé	198	

Geologue: *Liliane BESSON*  
Dessinateur: